	District de Football des PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	PÔLE FÉMININ 64
	PROCÈS VERBAL	***Réunion du Vendredi 12 Novembre 2021***

Présents (par communication électronique) : Nolwenn COLLIN, Marie-Aude HOURCAILLAOU, Katia LANGUET, Carine PETRIAT, Hervé LATRUBESSE (Président)

Assiste : Johan SAINT MACARY (Référent District 64)

Contact : feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr

Bilan Phase 1

U13 : 20 équipes engagées
U17 : 19 équipes engagées

Les points positifs et négatifs ont été communiqués aux clubs lors de la réunion Visio du 28 octobre puis par mail.

Phase 2 :

La FMI reste obligatoire. Elle doit être validée avant les rencontres.
Changement de terrain/d'horaire jusqu'à J-7 sur Footclubs
Amendes appliquées selon les règlements si faits répréhensibles.

U13 : 23 équipes engagées
U17 : 22 équipes engagées

Calendrier envoyé par mail aux clubs et disponible informatiquement sur le site du district.

Report de matchs

Les rencontres U17 suivantes sont reportées au 4 décembre :

Bleuettes 1 – ES Pyrénéenne Poule C du 13/11/2021

ESMAN-GAN - Bleuettes 2 Poule D du 13/11/2021

GJ FCVO-FCLR – LUY du Béarn Poule D du 13/11/2021

Rencontre U13 reportée au 4 décembre :

FC LUY Du Béarn – Juillan Poule F du 13/11/2021 match N° 24156833. **En raison de la demande tardive**, l'application de l'article VII-2-(frais de dossier) sera effectuée.

Divers

Le comité de direction, en réunion le 9 novembre, a acté l'intégration de Nolwenn Collin au sein de la commission des compétitions Féminines. Bienvenue à elle.

Tous les mails envoyés à la commission ont été traités.

Nous rappelons que toute correspondance doit être faite sur la messagerie officielle à partir des **boites mails officielles des clubs** :

feminines-competitions64@footpyr64.fff.fr

Les mails envoyés sur l'ancienne boite mail gmail.com ne sont plus pris en compte.

Les décisions de la Commission départementale féminine sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours, dans les conditions prévues à l'article 3.4 de l'annexe 2 des règlements généraux.

Le Président de la Commission,

H. LATRUBESSE

La Secrétaire de la Commission,

M-A HOURCAILLAOU